

Création de l'espace naturel métropolitain : "les jardins d'Heckel" ou "la voie verte d'Heckel"
Gestion des différents ouvrages et équipements

(1) GPA : durée 1 an, en cas de malfaçon dans les travaux
(2) GR : Garantie de reprise des végétaux - 3 années : démarrage en 2024 pour la zone amont, 2025 pour la zone aval

type	quantité	précisions	Entité responsable de la gestion à livraison	Convention MAMP - HUCA nécessaire	GPA (1)	GR (2)
Entretien des espaces végétalisés						
Lit mineur, berges, zones humide et noues végétalisées (50 cm crêtes de Berges)	22539m2		HUCA au titre de sa compétence statutaire Gemapi	NON	Oui	Oui
Pas Japonais et marche d'accès dans la berge		cf p 77 du carnet de détails	HUCA au titre de sa compétence statutaire Gemapi	NON	Oui	Non
Talus et zones végétalisées hors lit mineur, berges, zones humides	5000m2		HUCA dans le cadre de la convention de gestion ci-annexée par voie de délégation	OUI	Non	Non
Civettes de plantation, haies coder, parcelle Picard : arrosage Gouttes à gouttes et manuel	2000m2		HUCA dans le cadre de la convention de gestion ci-annexée par voie de délégation	OUI	Oui	Oui
Clôture de protection des végétaux - potelets bois & cordelettes en fibre	600ml	cf carnet détails notamment p88 et 47	HUCA dans le cadre de la convention de gestion ci-annexée par voie de délégation	OUI	Oui	Non
Nettoyage et ramassage des déchets						
Nettoyage et ramassage des macro déchets et embacles dans le lit mineur, les zones humides et au niveau des berges	A préciser		Huca au titre de sa compétence statutaire GEMAPI et autres démarches de sensibilisation (rivière propre, adopt' un spot)	NON	Non	Non
Nettoyage et ramassage des micro déchets et embacles dans le lit mineur, les zones humides et au niveau des berges	A préciser		Huca au titre de sa compétence statutaire GEMAPI et autres démarches de sensibilisation (rivière propre, adopt' un spot)	NON	Non	Non
Nettoyage et ramassage des déchets sur les autres espaces naturels	A préciser		HUCA dans le cadre de la convention de gestion ci-annexée par voie de délégation	OUI	Non	Non
Nettoyage et ramassage des déchets sur la voie verte et la voirie d'accès	1kml de voie verte + 50 cm de part et d'autre		MAMP au titre de la propreté urbaine à compter de la réception soit juin 2025	NON	Non	Non
Nettoyage des tags sur le mobilier métropolitains			MAMP au titre de la propreté urbaine à compter de la réception soit juin 2025	NON	Non	Non
Nettoyage des tags sur les autres espaces, dont batiments			Ville de Marseille à compter de la réception soit juin 2025	?	Non	Non
Revetement						
revetement voie verte : Attention, circulation VL 3,5T max	2000m2		MAMP au titre de la compétence voirie dès réception des ouvrages soit juin 2025	NON	Oui	Non
Revetement minéral à liant végétal drainant : revêtement spécifique Picard	2284ml	cf carnet détails p27 et 28		NON	Oui	Non

Bordure (linéaire et courbe) acier galvanisé	34ml	cf carnet détails p 32	pas d'entretien	NON	Oui	Non
Bordure bois - Zones de repos voie verte	50ml	cf carnet détails p 34-35	pas d'entretien	NON	Oui	Non
Béton désactivé entrée Coder	390ml	cf carnet détails p27 et 28	MAMP au tire de la compétence voirie dès réception des ouvrages en juin 2025 et sous réserve de la finalisation de la convention avec Ville de Marseille (foncier Ville de Marseille)	NON	Oui	Non
Muret de soutènement et réfection structure de voirie entrée Heckel	10ml	cf carnet de détails p 41 et 42			Oui	Non
Dalles béton préfabriquées du caniveau technique du pont sur béal - béton désactivé dito revêtement de sol entrée Hekel	21	cf carnet détails p 30 et 43			Oui	Non
Caniveau préfabriqué béton CC1	52ml	cf carnet détails p 30			Oui	Non
Demi-barrière pivotante accès voiture et pompier					Oui	Non
Eclairage - candelabres	41	Installés par la MAMP	MAMP au tire de la compétence éclairage public dès réception des ouvrages soit juin 2025 et impasse G Alquier sous convention avec la Ville de Marseille	NON	Non	Non
						Non
Clôture haute A50 - potelets bois & maille grillagée y.c massifs d'ancrage béton	93ml	cf carnet détails p 50	MAMP au tire de la compétence voirie dès réception des ouvrages soit juin 2025	NON	Oui	Non
Clôture haute Voie SNCF - panneaux rigides & maillage métallique y.c massifs d'ancrage béton	246ml	cf carnet détails p 49			Oui	Non
Barrières d'accès côté Picard (piéton) et Guy Alquier (selectif)	2	cf carnet détails p 46			Oui	Non
Mobilier voie verte : uniquement emplacement si dégradation trop importante du matériel installé par EPAGE					Non	Non
						Non
Mobilier lieu de pose / bancs aval et amont issus des chênes abattus (bancs) + bastaings		cf p52 carnet détail	HuCA dans le cadre de la convention de quasi régie ci-annexée par voie de délégation (sous supervision pole voirie puis MAMP Voirie)	OUI	Oui	Non
Table une grande ou plusieurs plus petites possible / Lieu de pose amont	à définir	issu des arbres abattus sur site, cf carnet détails p 53,55, 56		OUI	Oui	Non
Bancs sur gabion / bloc béton	42	issu des arbres abattus sur site. Cf carnet détails p 52, 55, 61		OUI	Oui	Non
Rondins y.c scellement et massifs d'ancrage béton pour assise, signalétique et aménagement paysager	100	cf carnet détails notamment p26, 58		OUI	Oui	Non
Plateforme d'observation accessible PMR y.c fondations	1	cf carnet de détails p 58, 59, 60	HuCA dans le cadre de la convention de quasi régie ci-annexée (puis MAMP)	OUI	Oui	Non
Cabane observation accessible PMR y.c fondations	1	cf carnet de détails p 58, 62,63, 64,65		OUI	Oui	Non
Signalétique sensibilisation : céramique grès émaillé y.c fixation	15	cf carnet de détails p 73 et 74		OUI	Oui	Non
Signalétique normative et directionnelle sur bois	24	cf carnet de détail p 71 et 72		OUI	Oui	Non
Signalétique normative (règlement, interdictions...)	3	cf CCTP lot 2 / p.88 / article 6.5.2		OUI	Oui	Non
Murs soutènements gabion	40ml	cf carnet de détails p20 et 21		OUI	Oui	Non
Garde corps entrée Heckel bois	48ml	cf carnet détails p20, 40, 41, 42		OUI	Oui	Non
Garde corps pont béal (remise au norme)	20ml	cf carnet détails p40, 43	OUI	Oui	Non	
Coffrage armoire électrique éclairage bois			HuCA dans le cadre de la convention de quasi régie ci-annexée puis MAMP (voirie éclairage)	OUI	Oui	Non
Adaptation du Plan Communal de Sauvegarde			Ville de Marseille	NON		